

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« auditionné »,

le mot :

« entendu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.